

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.39PR  
concernant  
la demande d'adhésion de la Commune d'Yverdon-les-Bains  
à l'Association régionale pour l'action sociale du Jura-Nord vaudois**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le jeudi 11 novembre 2010 à 19h15 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aude Briand, Valérie Duvoisin, Silvia Giorgiatti Sutterlet, Madeleine Lechmann, Maryse Schneider, Steves Buchs, Thierry Vuagniaux et d'Hélène Grand, désignée premier membre. Monsieur Michaël Thévenaz était absent.

La délégation municipale était composée de Madame la municipale Nathalie Saugy, accompagnée de Monsieur Gildo Dall'Aglio chef de service des Affaires sociales et directeur du CSR. Nous les remercions pour leur présence et les renseignements complémentaires qu'ils nous ont fournis.

Le préavis qui nous est soumis résulte de la modification des frontières des districts vaudois et de la volonté cantonale de faire correspondre les régions RAS à cette nouvelle configuration. Le texte en annexe de ce préavis, intitulé « Statuts de l'ARAS Jura-Nord Vaudois » doit être approuvé par tous les législatifs des communes concernées. Il n'est donc pas question de l'amender avant de le voter. Il a déjà été discuté avec les divers partenaires. Le nombre d'habitants de chaque commune déterminera les suffrages attribués à ses délégués. Les communes « siège » auront un nombre proportionnel à leur population. Il n'y aura plus de plafonnement du nombre de suffrages (actuellement 40 pour notre ville). Hormis cette modification les statuts sont très proches des statuts actuels.

Pour l'instant, le canton de Vaud est divisé en 10 régions RAS plus la ville de Lausanne, et au terme de la démarche à laquelle nous sommes aujourd'hui associés il n'y aura plus que 9 régions RAS plus Lausanne. Nous remarquerons également qu'à l'entrée en vigueur de ce remaniement, les communes de Fontanezier, Romairon, Vaugondry et Villars-Burquin seront unies en la nouvelle commune de Tévenon. Gressy et Yverdon-les-Bains seront alors la commune d'Yverdon-les-Bains.

Dernière précision, les divers buts optionnels, facultatifs, seront gérés par les communes (ou régions) qui les ont mis sur pied, choisis et financés. Ils seront facturés et gérés par année comptable. Rappelons que le district abrite et gardera deux CSR (Orbe et Yverdon-les-Bains) et deux antennes (Le Chenit et Sainte-Croix).

Conclusions :

Votre commission, à l'unanimité des membres présents, vous invite à accepter les cinq points proposés par la Municipalité à notre Conseil pour permettre ainsi l'adhésion de notre commune à l'association régionale pour l'action sociale du Jura-Nord Vaudois.

La rapportrice : Hélène Grand

